

# Projet Quartiers Libres

Fiche présentation

Avril 2021

Reconfiguration d'un équipement :  
**Le Centre d'Animation et de  
Loisirs Busserade**

## Opération Reconfiguration d'un équipement : le Centre d'Animation et de Loisirs Busserade

Localisation Site des casernes (13003)

### Contexte

Le Centre d'Animation et de Loisirs « Busserade » (CAL) occupe actuellement la terrasse nord-ouest des casernes Saint-Charles, au sud de la rue Belle de Mai. Il constitue un équipement de quartier multifonctionnel regroupant des terrains de sport, une piste d'athlétisme, trois dojos de 80m<sup>2</sup>, des salles d'activités et de réunions ainsi qu'un jardin partagé. Il est géré par la mairie de secteur des 2 et 3<sup>e</sup> arrondissements, et il accueille la fédération d'associations sportives UFOLEP 13. Il est ouvert tous les jours de 9h à 17h. Les terrains de sport, et le jardin partagé sont également utilisés par les écoles alentours (GS Busserade et Bugeaud).

Peu visible depuis l'espace public, le CAL est aujourd'hui uniquement accessible depuis la rue Cavaignac (accès non-Personne à Mobilité Réduite).

La proposition d'évolution du CAL s'inscrit dans le projet de reconversion des casernes Saint-Charles au sein de la démarche Quartiers Libres. Elle est pensée pour conserver ses usages, en développer des complémentaires, pour satisfaire les besoins recensés et favoriser son accès à toutes et tous. Il participera au désenclavement du futur secteur équipé et habité des casernes Saint-Charles.

### Opération



Localisation du CAL au sein du site des casernes (Crédit : Maxence Fery, modifiée par Dplab)

Le plan d'aménagement des casernes prévoit une ouverture progressive du site ainsi qu'un redéploiement des équipements de manière à activer et à animer les espaces publics.

Concernant le CAL, en s'appuyant sur la requalification du hangar des Subsistances (situé face au CAL actuel, à l'angle Belle de Mai-Levat), l'intention est de maintenir et de compléter l'offre tout en améliorant son accessibilité et son ouverture sur le quartier. Pour cela il est prévu de desserrer les activités, en les répartissant sur plusieurs lieux du site des casernes de manière à créer des synergies avec d'autres équipements et d'augmenter la pratique sportive et de loisirs.

Dans la logique du plan d'aménagement, et selon l'avant-projet des espaces publics des casernes, il est proposé de reconstituer le CAL grâce aux actions suivantes :

- **Installer les activités du CAL prioritairement dans le hangar des Subsistances** qui offre, avec près de 1300m<sup>2</sup>, près de 3 fois la surface du bâtiment actuel
- **Installer sur la terrasse basse du CAL actuelle** (future place de poche Belle de Mai) **un plateau sportif ouvert**
- **Connecter cette terrasse et son plateau sportif à la cour du hangar Subsistances** pour en faire un espace public continu support d'activités de sports et de loisirs
- **Rendre le plateau sportif et le hangar accessibles** (PMR) depuis la rue Belle de Mai
- **Compléter l'offre du CAL avec des locaux** pour les associations, salles de danse, etc. dans la caserne du Muy
- **Compléter l'offre sportive avec un gymnase** sur la terrasse Busserade

Le repositionnement dans le hangar des Subsistances et la reconfiguration des espaces extérieurs permettraient un usage et une gestion plus flexibles ; à terme le CAL serait plus grand et permettrait donc l'accueil d'usagers supplémentaires. La terrasse haute du CAL actuel accueillerait des logements et la voirie d'accès à l'école Marceau.

Ce redéploiement des activités du CAL s'inscrirait dans l'ouverture des liaisons entre tous les équipements du site par des parcours accessibles à toutes et tous (dont les personnes à mobilité réduite) depuis la rue Belle de Mai jusqu'à la grande terrasse de la caserne du Muy. Ces parcours sont ouverts, paysagers et permettent la desserte de l'ensemble des équipements et du site entier qui s'ouvre alors sur son environnement, notamment sur la rue Belle de Mai. Cette reconfiguration du site, l'ouverture et l'adressage des équipements sur le contexte urbain sont clés pour l'appropriation du projet par les habitantes et les habitants du quartier.

<b>Investigations préalables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Expression forte par les habitantes, les habitants et partenaires de la concertation Quartiers Libres de renforcer l'offre en structures sportives et de loisirs du secteur :</b> depuis 2014</li> </ul>
<b>Conception</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Intégration de l'évolution du CAL au Plan d'Aménagement :</b> document de 2016 qui sera actualisé en 2021</li> <li>✓ <b>Une étude de faisabilité reconversion du hangar des Subsistances a permis de proposer une continuité spatiale entre celui-ci et la terrasse du CAL :</b> 2018</li> <li>✓ <b>Intégration de la version reconfigurée du CAL à l'AVP des espaces publics des casernes (le plateau sportif relié au hangar Subsistances y est précisé) :</b> 2019</li> <li>✓ <b>Un phasage a été élaboré permettant de maintenir une offre constante ou améliorée des activités du CAL tout au long de la réalisation du projet :</b> 2020</li> </ul>
<b>Réalisation</b> <i>(Échéances suivant les résultats des phases précédentes)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Selon l'AVP et le plan d'aménagement, équipement de loisirs maintenu mais reconstitué sous une forme différente :</b> proposition à travailler avec la Ville de Marseille et à soumettre à la concertation en vue d'une co-construction</li> <li>○ <b>Première étape à réaliser : accueil des activités sportives et associatives dans le hangar des Subsistances réhabilité et dans le Pavillon Belle de Mai :</b> proposition à travailler avec la Ville de Marseille et à soumettre à la concertation en vue d'une co-construction</li> </ul>

- Deuxième étape à réaliser : réalisation de la place de poche Belle de Mai accueillant le plateau sportif en lieu et place du CAL initial : proposition à travailler avec la Ville de Marseille et à soumettre à la concertation en vue d'une co-construction
- Troisième étape à réaliser : réalisation du programme de logements sur le reste de la parcelle du CAL initial et aménagement du nouveau gymnase sur la cour Masséna : proposition à travailler avec la Ville de Marseille et à soumettre à la concertation en vue d'une co-construction

Mise en service

- Proposition de mise en service progressive pour assurer le maintien des activités : 2023



Illustration du CAL projeté issue de l'AVP (2019) (Crédit : Güller Güller/TVK).